VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

PAR NATIONAL REALTY CO., PAR NATIONAL REALTY CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

GRANDE OCCASION SPECULATIVE DE PROPRIÉTÉS DANS LES DEUXIÈME ET TROISIÈME DISTRICTS.

A L'ENCAN, MERCREDI, LE 14 NOVEMBRE 1906, A MIDI, à la (Nouvelle) BOURSE D'ENCAN DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, Nos 225-227-229 rue Baronne.

SUCCESSION DE VEUVE F. PINTAT—No 79,470, Cour Civile de District, Division B.

1. 1612-14 RUE ENCAMPEMENT, Cottage double.
2. 910 RUE BROAD, Cottage simple avec cour sur le côté.
3. AVENUE JOURDAN, RUES ROYALE ET DESLONDES, Un demi-ilet de propriété vacante.
4. AVENUE DE L'ESPLANADE, A L'ENCOIGNURE DE LA RUE BROAD, Vacant. Beau coin d'affaires.
5. AVENUE DE L'ESPLANADE, PRÈS LA RUE BROAD, (contigu au ci-dessus,) Lot vacant.
6. 2608-2610 AVENUE DE L'ESPLANADE, Cottage double bien situé.
7. 2604 RUE BELL (FAISANT FACE A L'AVENUE DE L'ESPLANADE,) Joli cottage simple.
8. RUE BROAD, PRÈS DE L'AVENUE DE L'ESPLANADE, Boutique de forgeron et grange.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur— En vertu d'un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit jugement rendu et en Cour ouverte le 1er octobre 1906 et signé le 12 octobre 1906, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-227-229 rue Baronne, MERCREDI, le 14 novembre 1906, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le faubourg Pontchartrain, troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1567, borné par les rues Encampement, Sauvage, Maurepas et Florida, ladite portion de terre est désignée par la lettre A, sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire, le 10 décembre 1895, d'après lequel la dite portion de terre mesure trente et un pieds, onze pouces et 5 lignes de face à la rue Encampement sur cent pieds de profondeur.

Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme S. J. Allison, le 6 avril 1896, par acte pardevant E. J. Barnett, notaire, C. O. B. 160, folio 421.

Les améliorations consistant d'un beau cottage double Nos 1612-1614 rue Encampement, contenant 4 chambres de chaque côté.

Les améliorations consistant d'un joli cottage simple avec cour sur le côté, No 910 rue Broad.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Dorgenois, Dumaine et St Philippe; ledit lot est désigné par le numéro trois de l'ilet No 19, maintenant No 341, et mesurant, en mesure américaine, vingt-neuf pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Broad sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de F. A. Bergerol, le 24 décembre 1836, déposé en l'étude de Félix de Armas, ancien notaire. Etant la même propriété acquise par la défunte veuve Firmin Pintat de la veuve J. B. Marmouget et als, le 31 janvier 1893 par acte pardevant M. T. Docros, ancien notaire, C. O. B. 148, folio 614.

3° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet numéro neuf, rues Royale, Dauphine, Deslondes et l'avenue Jourdan, étant composée des lots 1, 2, 24, 25, 26, 27, 28 et une portion du lot No 23, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale, cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à l'avenue Jourdan sur cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Deslondes, et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Dauphine.

Et une portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, étant composée des lots numéros 3 à 9 et une portion du lot No 10, et mesurant cent cinquante pieds de face à la rue Royale, cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de face à la rue Deslondes, cent cinquante pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dauphine et et cent cinquante deux pieds cinq pouces et une et demie ligne de profondeur vers l'avenue Jourdan. Etant la même propriété acquise par la défunte Veuve Firmin Pintat de E. A. Corbin, Sr., d'après l'acte passé le 27 juin 1905 pardevant F. D. Charbonnet, notaire, C. O. B. 203, folio 614.

Les améliorations consistent en un petit cottage sur l'avenue Jourdan.

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges y appartenant, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 349, borné par les rues Esplanade, Broad, Bell (autrefois St Jean), Crête (autrefois Septième) et Orchid (autrefois Live Oak), lesdits lots sont désignés par les lettres A, B, C, D et E, sur un devis fait par Geo. de Armas, voyer, le 17 septembre 1906, d'après lequel ils mesurent comme suit, à savoir:

4° Le lot A forme l'encoignure des rues Esplanade et Broad et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade, la même largeur dans le fond par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

5° Le lot B est contigu au lot A, et mesure trente pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

6° Le lot C est contigu au lot B, mesurant 30 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade par une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un beau cottage double, Nos 2608-2610 avenue Esplanade.

7° Le lot D contigu au lot C mesurant 7' 7" 4''' de face à la rue Esplanade, 47' 4" de face à la rue Bell, 120' de profondeur sur la ligne de côté contigu au lot C et 109' 9" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Crête et ayant une largeur dans le fond de 19' 6".

Les améliorations consistent d'un cottage simple retiré de la rue, 7 chambres, No 2604 rue Bell.

8° Le lot E, contigu aux lots A, B, C et D, dans le fond et mesurant 30' de face à la rue Broad, 103' 10" 4''' de profondeur contigu aux lots A, B, C et D, et 126' 11" 1''' sur l'autre ligne de côté la plus près de la rue Orchid, et de là sur une ligne oblique vers la rue Broad de 31' 1" 2''' de là sur une ligne oblique vers la rue Bell, 17' 3" où il rencontre la ligne de côté vers la rue Esplanade.

Etant composé des lots Nos 1, 2, 3, 4 et 29 acquis, par la défunte veuve Firmin Pintat de Mme P. Laberie, d'après l'acte passé pardevant D. E. Seghers, notaire, le 22 septembre 1877, C. O. B. 163, folio 522.

Les améliorations consistent en une ancienne boutique de forgeron et grange.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou en deux ans de crédit, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par billets et lien de vendeur, avec hypothèque spéciale et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant l'assurance et la clause de dix pour cent honoraires d'avocat, les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 devant être payées par les acquéreurs, et tous les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs pardevant Robert Legier, notaire. Les acquéreurs n'auront droit aux loyers seulement de la date du passage des actes de vente. Les acquéreurs devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

M. A. BACCICH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd. 401 rue du Camp.
Walter L. Gleason et John Legier, Jr., avocats.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 14

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Pascuale Piroopo.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,86[illegible]—Division A—Attendu que Nicole Piroopo a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pascuale Piroopo, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—F. J. Dreyfous, avocat.
11 nov 11

Succession de Vve Alcide Le Blanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,740 —Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Auguste Huard exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Villeré, avocat.
6 nov—6 10 15

Succession de Mme Catherine Donegan veuve par premier mariage de Francis McCoy et par second mariage de Edward McKeever.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,804—Division E—Attendu que John F. McCoy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catherine Donegan, veuve par premier mariage de Francis McCoy et par second mariage de Edward McKeever, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier — Theo G. Spitzfaden, avocat.
6 nov 6 10 15

Succession de James J. Kenrick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 40,820 — Division D —Attendu que Patrick Kenrick a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James J. Kenrick, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.—Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. Clegg & Quintero, avocats.
10 nov—10 14 19

Succession de Charles A. Schneider

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 80,778—Division C—Attendu que Margaret Englander, veuve de Charles A. Schneider, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles A. Schneider, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Cahill, avocat.
3 nov—3 7 12

Succession de Mme Caroline Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79,823—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Sophie Toifel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —Geo. J. Untereiner, avocat.
8 nov—8 12 17

Succession de Alexander Cohn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,385—Division A—Attendu que Albert J. Cohn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander Cohn, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—D. B. H. Chaffe, avocat.
8 nov—8 12 17

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence,

Vastes et superbes terrains,

ADMIRABLEMENT SITUÉS,

No 1240 rue Sixième

SUCCESSION DE HENRY M. NEILL.

80,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan encanteur — Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI le 15 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté octobre 10, 1906, de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence en bois à deux étages et mansarde, No 1240 rue Sixième, coin Sud Est de la rue Chestnut, retirée de la banquette, contenant grandes galeries, vestibule, salons à arches, salle à manger, office, cave, chambre extra, buanderie, chambre à bois et charbon au rez-de-chaussée; galeries, vestibule, huit chambres à coucher et chambre à bain au premier étage, grande chambre garnie dans la mansarde.

Le terrain est décrit comme deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 163, borné par les rues Camp, Chestnut, Sixième et Septième, désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par J. N. De Pouilly, architecte, le 6 septembre 1866, annexé pour référence à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 8me jour du même mois et année et mesurant chacun quarante pieds de face à la rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 1 formant l'encoignure des rues Chestnut et Sixième.

Les terrains sont admirablement tracés en jardin et pelouse et offrent une attrayante apparence.

La résidence est commode et confortable, et dans un excellent voisinage, offrant une belle vue des superbes terrains et bâtisses "Newcomb".

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non alienando portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour enforcer la collection des billets. Les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les taxes, incluant celles dues et exigibles en 1906 sont payées par le vendeur. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. I. Denechaux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Howe, Spencer & Cooke, avocats.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15

QUI EST ST-PAUL, L'ENCANTEUR ?

Demandez-le à l'Abeille.
8 avril—1 an

Jas A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur,

1315 et 1317 rue Mandeville.

Succession de Léopold Toifel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. No 77,060.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 4 décembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 24 octobre 1906, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le numéro 7 de l'ilet 514, borné par les rues Mandeville, Esplanade, Urquhart et Villeré (autrefois Girod), sur un plan de A. Celles, le 27 janvier 1864 et déposé en l'étude de H. Madden, ancien notaire, ledit lot mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double 1315-1317 rue Mandeville, contenant 4 ou plus chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère, les taxes d'Etat pour l'année 1906, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. F. A. Hebel, notaire.
1 nov—1 4 11 18 25—déc 2 4

AVIS AUX CREANCIERS

Dans l'affaire de la Athletic Park Amusement Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 79,641 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. B. Leopold, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. Howard McCaleb, Dinkelspiel, Hart et Davey, avocats. 10 nov—10 15 21

In re Darcantel et Dinsellise en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 66,159—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par George J. Glover, liquidateur dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Dart & Kernan, avocats.
9 nov—9 13 18

P. A. Leleng, Jr. vs Holmberg Engineering Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,987—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de la Holmberg Engineering Company et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par P. A. Leleng Jr. receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Joseph A. McCaleb, avocat pour le receveur.
6 nov—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

PROPRIETES DE CHOIX DU SIXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

LOT POUR CONSTRUIRE, Coin des rues Saratoga et Amelia.

COTTAGE DOUBLE ET BATISSE EN BOIS, 3609-3611-3613 rue Saratoga, entre les rues Foucher et Amelia.

COTTAGE DOUBLE, 3605-3607 rue Saratoga, près de la rue Foucher.

COTTAGE SIMPLE, 2115 rue Amelia, près de la rue Saratoga.

COTTAGE DOUBLE, 2116-2118 rue Foucher, près de la rue Saratoga.

EMPLACEMENT DE COMMERCE ET RESIDENCE, Coin des rues Troisième et Saratoga ET UN

COTTAGE SIMPLE, 2611 rue Saratoga. Devant être vendu ensemble.

Dix Terrains à Ansley, Mississippi.

John Adolph et als vs les mineurs Eleonore et Franz Albert Adolph

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 80,225.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 13 novembre 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 2 octobre 1906 et signé le 8 octobre 1906 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 514, borné par les rues Saratoga, Foucher, Amelia et S. Franklin, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre D sur un devis fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer daté le 25 avril 1906, annexé à un inventaire pris dans la succession de Mme Jenny Mier, veuve de John Adolph, et mesurant trente et un (31') pieds et quatre (4") pouces de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond, par une profondeur et façade à la rue Amelia de cent sept (107') pieds un (1") pouce et trois (3''') lignes.

2° Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre C sur ledit devis et mesurant soixante deux (62') pieds sept (7") pouces six (6''') lignes de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept (107') pieds un (1") pouce trois (3''') lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant le cottage double No 3609 et 3611 rue Saratoga contenant trois chambres de chaque côté.

3° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, lequel dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B, sur ledit devis et mesurant trente trois (33') pieds, quatre (4") pouces et une (1''') ligne de face à la rue Saratoga, la même largeur dans le fond par une profondeur de cent sept (107') pieds, un (1") pouce et trois (3''') lignes entre lignes parallèles, étant la même propriété, laquelle était acquise comme suit: à propos du lot original No 4 par achat de la Security Building and Loan Association d'après un acte passé pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, daté le 2 juillet 1895 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse dans le livre 155, folio 583, et à propos de la portion du lot B par achat de James Adolph d'après un acte passé pardevant George Dearing, notaire en cette ville, daté le 3 mai 1905 et enregistré dans le Bureau des Transferts de cette paroisse, dans le livre 203, folio 491. Les améliorations comprenant le cottage double 3605-3607 rue Saratoga entre les rues Foucher et Amelia, contenant 4 chambres de chaque côté, grillage en fer.

4° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans les mêmes district et ilet ci-dessus décrits, ledit lot étant désigné par la lettre E sur ledit plan, et mesurant trente (30') pieds quatre (4") pouces et une (1''') ligne de face à la rue Amelia, trente (30') pieds cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes de largeur à l'arrière par soixante et onze (71') pieds onze (11") pouces et six (6''') lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Saratoga, et soixante neuf (69') pieds quatre (4") pouces et six (6''') lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue S. Franklin. Les améliorations consistent en un simple cottage portant le numéro 2115 de la rue Amelia, et comprenant trois chambres et une cuisine, et une allée sur le côté.

5° Une certaine partie ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou qui y sont attachés, situées dans les même district et ilet ci-dessus décrits, ladite partie ou portion de terre étant, désignée par la lettre F dans ledit plan et mesurant trente (30') pieds, cinq (5") pouces et cinq (5''') lignes de face sur la rue Foucher, même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante douze (72') pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double 2116 et 2118 rue Foucher, entre Saratoga et Franklin, contenant 3 chambres de chaque côté.

6° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 303 borné par les rues Troisième, Quatrième, Saratoga et Sud Franklin, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan fait par Frank H. Waddill, ingénieur civil et voyer daté le 25 avril 1906, annexé à l'inventaire pris dans ladite succession, et d'après ledit plan ladite portion de terre formant l'encoignure Troisième et Saratoga et mesurant quarante cinq (45') pieds de face à la rue Troisième, même largeur dans le fond par une profondeur de quatre vingt onze (91') pieds, six (6") pouces et quatre (4''') lignes entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double au coin des rues Troisième et Saratoga occupé comme magasin d'épiceries et buvette, ayant 6 chambres ou plus, citernes et auvents; aussi un cottage simple à l'arrière, 2611 rue Saratoga, ayant quatre chambres, citerne, cour, etc.

7° Dix certains lots de terre situés dans le village de Ansley, Etat du Mississipi, étant désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, trente quatre, trente-cinq, trente six, trente sept et trente-huit, dans le carré 115 et désignés comme tels sur un plan dressé par Leland J. Henderson, voyer, daté du 15 mars 1897, et sur filière et dans les archives du bureau du commis de la Cour de la Chancellerie du comté de Hancock, Mississipi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste, s'il y en a, payable à un et deux ans de crédit, attesté par des billets de l'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, portant intérêt au taux de huit pour cent de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication, dix pour cent d'un dépôt fait au moment de l'adjudication... les actes de vente pardevant Theo. G. Spitzfaden, notaire aux frais des acquéreurs.

John J. O'Conner, avocat du demandeur.
J. B. Habans, avocat des défendeurs.
11 oct—11 14 21 28—nov 4 11 13

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE CHOIX DU TROISIEME DISTRICT.

533 AVENUE ESPLANADE, Entre les rues DECATUR ET CHARTRES.

1916-18 RUE BOURGOGNE, Entre les rues TOURO ET BOURBON.

1922 RUE BOURGOGNE, Entre les rues BOURBON ET TOURO

Près du marché Lautenschlaeger

Succession de Marie Dorothea Frederic, veuve de Joseph Victor Chaery.

No 80,180—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 802 rue Perdido—MERCREDI, le 21 novembre 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte, Nouvelle Orléans, le 12 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, pour le compte de ladite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 5 borné par l'avenue Esplanade, les rues Français, Decatur et Chartres, lequel lot mesurant 32 pieds et 4 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 106 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations là-dessus sont désignées par le No 533 avenue Esplanade.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 263, borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bourbon et Touro, lequel lot est désigné par le No 1 de l'ilet 23, et mesurant 40 pieds 9 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 126 pieds plus ou moins. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1916-1918 rue Bourgogne, près du marché Lautenschlaeger, loué $35 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 263 borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Bourbon et Touro, et désigné par le No 2 de l'ilet No 23 et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Bourgogne sur 126 pieds de profondeur, plus ou moins.

Les bâtisses et améliorations là-dessus sont désignées par le No 1922 rue Bourgogne, près du marché Lautenschlaeger, louées à $25 par mois.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant sept pour cent d'intérêt par an du jour de l'acte de vente, jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de transférer la police au porteur des billets.

L'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans appréciation et cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, que les billets soient donnés à un avocat pour collection et toutes les autres clauses usuelles, les vendeurs paieront pour toutes les taxes incluant celles de 1906. Les acquéreurs devant déposer avec l'encanteur dix pour cent au moment de l'adjudication, et n'auront droit aux loyers seulement de la date des actes de vente. Les actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne, avocat.
21 oct—21 23 28—nov 4 11 18 21

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.
COTTAGE SIMPLE

Retiré de la banquette No 411 rue Belleville, entre les rues Alix et Eliza borné par la rue Valette.

MARDI le 27 novembre 1906, à midi.

Succession de John H. Follett.

No 79,401—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, — MARDI, le 27 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 5ème district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Belleville, Valette, Alix et Eliza désigné comme lot No 3 et mesurant 31' 7" de face à la rue Belleville par 120' de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage simple retiré de la banquette, contenant 4 chambres, cour, hangar, etc., et loué, et connu comme No 411 rue Belleville.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance en un ou un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1906. L'acte de vente pardevant James Clark Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.
28 oct—28—nov 4 11 18 25 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Premier District,

Portant le No municipal 2805 rue Banks entre les rues White et Dupré.

Will J. Morgan vs Mme Bliss D. Alexander

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,4[illegible]3 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 22 novembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, située dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 610, borné par les rues Banks, Palmyre, White et Dupré, sur un plan annexé à un acte de vente par J. A. Reinach à Sadie F. Leroy, pardevant J. D. Taylor, notaire, le 4 avril 1895, ladite portion de terre mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Banks par une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, la bâtisse portant le No municipal 2805 rue Banks.

2° Une portion de terre dans le même ilet dans le fond de la propriété ci-dessus décrite mesurant vingt neuf pieds de largeur sur une ligne parallèle avec la rue Banks par vingt deux pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant la portion dudit lot ci-dessus décrit désigné par le No 2.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
Anthony J. Rossi, avocat pour le demandeur
21 oct—21 23 28—nov 2 9 16 22

VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Eiseman & Lazarus.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE FRANK E. WINDLING.

Excellent Emplacement d'affaires et Cottage,

Nos 1900 et 1902 rue Dumaine, à l'encoignure Roman.

A L'ENCAN,

Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-7-9 rue Baronne,

MERCREDI, LE 21 NOVEMBRE, A MIDI.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, 712 RUE COMMUNE

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, signé le 8me jour d'octobre 1906, et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur, nous vendrons, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-7-9 rue Baronne, MERCREDI, le 21 novembre, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre et améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Roman et Prieur, désigné par le numéro un et mesurant trente pieds de face à la rue Dumaine par une profondeur de quatre vingt quatre pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du lot numéro deux et de quatre vingt quatre pieds dix pouces et six lignes sur l'autre ligne et faisant face à la rue Roman, le tout plus ou moins, sur un plan par D. E. Seghers, voyer, daté février 1895, une copie certifiée auquel est annexé à un acte pardevant Antoine Doriocourt, ancien notaire, le 19 mars 1895.

Les améliorations sur cette propriété comprenant un emplacement d'affaires No 1900 rue Dumaine, et le cottage 1902 rue Dumaine, contenant trois (3) chambres et cuisine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, représentée par billets payables en un et deux ans après date, avec intérêt de 7 pour cent de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur, et la portion de crédit devant être garantie par toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente pardevant William Renaudin, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication avec

EISEMAN & LAZARUS, 712 rue Commune
Loys Charbonnet, avocat.
21 oct—21 28 nov 4 11 18 21

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE

RESIDENCE SIMPLE A DEUX ETAGES DANS LE 6me DISTRICT.

Excellent voisinage entouré par de magnifiques "homes". No 1417 rue Valence, entre les rues Pitt et Prytanée, à un ilet de l'avenue St Charles.

Frederick D. Grafton, Elizabeth Grafton vs Samuel A. Grafton—No 80,324, Division D, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 22 novembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 15 octobre 1906 et signé en cour ouverte le 15 octobre 1906 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 365 autrefois 57 du Faubourg Bouligny, borné par les rues Prytanée, Valence, Pitt et Cadix, désigné par la lettre B sur un devis fait par H. W. W. Reynolds, voyer sous la date du 25 mai 1889, annexé pour référence à un acte passé pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, le 27 mai 1889; commençant à une distance de cinquante pieds de l'encoignure des rues Valence et Pitt ladite portion de terre mesure cinquante pieds de face à ladite rue Valence par cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, enregistré dans le Bureau des transferts pour la paroisse d'Orléans dans le livre 134, folio 153.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages contenant vestibule, salons, salle à manger, cuisine, 3 chambres à coucher, chambre à bain, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur en billets égaux portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte devant contenir la clause de "non alienation" et vente sans estimation et cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour renforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles contenues dans les actes de vente. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1906 et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alvin Edward Hebert, notaire, aux frais de l'acquéreur.

AUSSI

Au même moment et endroit, il sera vendu deux actions du stock capital de la "Prytania Street Market Company, Ltd de la Nouvelle Orléans", et une action du stock capital de la Bourse au Sucre de la Nouvelle Orléans, certificat 472.

Conditions—Comptant.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Clara Griffing, femme divorcée de B. Robert Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,858 — Division D—Attendu que Frank Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Clara Griffing femme divorcée de B. Robert Miller, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter E. Adolph, Theo. Cotonio, avocats.
9 nov—9 13 18

Succession de Edmond Gaucheau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,859—Division B—Attendu que Mme Louise Martin, veuve de Edmond Gaucheau, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edmond Gaucheau, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Jno. C. Wickliffe, A. D. Henriques, Jr. avocats.
9 nov—9 13 18

Succession de Luke Hardy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 80,839—Division A — Attendu que Adolf Dugué, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Luke Hardy, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. T. Florance, avocat. 9 nov—9 13 18

Succession de Emma Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,854—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest T. Florance, avocat. 9 nov—9 13 18

Succession de Mme Caroline Wentworth, veuve de Charles J. Wentworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 88,016 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Smith et Peter R. White, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier 3 nov—3 7 12

Succession de William F. Gray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 77,693—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helen D. Gray Wooldridge, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat.
6 nov 6 10 15

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boîte 113, N[illegible] de Orléans, Lne

J. Paul Hecker,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple,

Septième District,

RUE FERN, près de l'AVE ST-CHARLES,

Succession de Mme Johanna Wattigny.

No 80,466 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 840 rue Union—JEUDI le 6 décembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté le 26 octobre 1906, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le No 78, borné par les rues Fern (autrefois Washington), Burdett et Hampson et l'avenue St Charles, mesurant trente deux pieds six pouces de face à la rue Fern par soixante quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles et étant composée de la façade du lot No vingt deux mesurant trente pieds de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles et une étendue de terre contigu audit lot et mesurant deux pieds six pouces de face à la rue Fern par une profondeur de soixante quinze pieds entre lignes parallèles, étant pris des lots du fond vingt et un et vingt une moitié du lot No dix-neuf, le lot No vingt et un formant l'encoignure de l'avenue St Charles et rue Fern, et ayant une profondeur et façade de cent vingt deux pieds, six pouces à la rue Fern, étant la propriété acquise par la défunte de la "Mutual Building and Homestead Association", par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, daté le 27 avril 1897, enregistré dans le bureau des transferts pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 166, folio 519.

Conditions—Pour du comptant. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906, et déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibell, notaire; à condition que l'acquéreur aura l'option et elle est déclarée au moment de l'adjudication, de payer un tiers ou plus comptant, et la balance du prix, s'il y en a, en deux paiements égaux, représentés par ces billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication, et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur devant s'engager à payer cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès sur lesdits billets ou de n'importe quelle partie de cela et devant conserver la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pacte de non alienando et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt de même que les frais d'avocat, coût, frais de prime d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

Carroll & Carroll, avocats.
4 nov—4 11 18 25 26—déc 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Sixième District.

Résidence Simple, No 1114 rue Arabella, entre les rues Colisée et Perrier.

Dans l'affaire de la succession de Peggy Green.

No 77,760—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 840 rue Union, JEUDI le 15 novembre 1906, à midi à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 4 octobre 1906, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre et améliorations situé dans le sixième district de cette ville, désigné par le No 9, dans l'ilet 41, lequel est borné par l'avenue Nashville, les rues Perrier, Colisée et Arabella, lequel dit lot est situé à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Arabella et Colisée, mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté vers la rue Colisée par le lot No 8 sur le côté vers la rue Perrier par le lot No 10, dans le fond par le lot No 4.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un et deux ans représenté en billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente et garantis par hypothèque, devant assumer toutes les taxes pour 1906 et faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant L. A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. R. Kar, avocat.
14 oct—14 21 28—nov 4 11 15